

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1253

Artikel: Réponse de Rudolph Strahm à Jean-Christian Lambelet : critique du néolibéralisme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉPONSE DE RUDOLPH STRAHM À JEAN-CHRISTIAN LAMBELET

Critique du néolibéralisme

Pris à partie par Jean-Christian Lambelet (DP 1251, Lettre aux incorrigibles colleurs d'étiquettes), Rudolf H. Strahm, conseiller national socialiste bernois, réplique. (traduction DP).

Si l'on compare la qualité des pronostics des six instituts suisses de prévision économique, le professeur Jean-Christian Lambelet est à coup sûr le moins qualifié des économistes. Pour ce qui est du cycle conjoncturel 1989-1994, son Centre de recherches économiques appliquées (Créa) est celui qui s'est le plus souvent et le plus lourdement trompé. En Suisse alémanique, on parle du Créa comme d'un institut astrologique; Lambelet lui-même est considéré comme l'un des plus dogmatiques parmi les économistes néo-classiques helvétiques.

Des pronostics qui relèvent de l'astrologie

La presse économique (par exemple Reto Thöny dans *Cash*) compare régulièrement la pertinence des prévisions économiques des six instituts spécialisés (KOF-EPF, BAK, Créa, CS, UBS, SBS). Au cours des années 1989-1994, la plupart des instituts n'ont pas su prévoir les évolutions, ou alors trop tard; mais aucun ne s'est trompé aussi lourdement que le Créa. Pour 1989 par exemple, le Créa a pronostiqué une croissance du PIB de 0,5%; elle fut de 3,9%.

L'économiste français Bernard Maris, dans son livre *Des économistes au-dessus de tout soupçon*, parle de la «grande mascarade des prédictions», une appréciation qui vaut tout particulièrement pour le professeur Lambelet. De telles erreurs de prévision ne peuvent résulter que d'un modèle économétrique erroné et d'une théorie économique fausse.

Ces erreurs ont d'ailleurs coûté très cher à la Confédération. Ainsi par exemple, le taux de

cotisation de l'assurance-chômage n'a été relevé qu'en 1993, deux ans trop tard, sur la foi de prévisions erronées.

Le dogmatisme des néo-classiques

Le professeur Lambelet est l'un de ces économistes néo-libéraux qui jugent de tout selon le modèle théorique du marché libre, qu'il s'agisse de voitures, de logements ou de salariés.

En matière de chômage, il a énoncé des propositions plutôt abstruses. Dans DP 1251, il se compare au professeur George Sheldon de l'Université de Bâle. George Sheldon est effectivement l'un des meilleurs spécialistes du marché du travail et ses propositions originales et nuancées ont fortement influencé la révision de la Loi sur l'assurance-chômage. Tel n'est pas le cas de Lambelet qui heureusement n'a pas été pris au sérieux par la Berne fédérale.

Diminution des salaires, réduction des indemnités de chômage, plus de mobilité, des loyers conformes au prix du marché, déréglementation, c'est à quoi se sont résumés ses conseils pour lutter contre le chômage. Des conseils qui nous viennent en droite ligne de l'économie reaganienne américaine. La place me manque pour discuter en détail la théorie néo-classique. Trois arguments seulement: L'économie de l'offre néglige l'effet des salaires sur la conjoncture. Chaque franc de salaire versé est aussi un franc de pouvoir d'achat. Diminuer les salaires contribue donc à faire disparaître des emplois dans l'économie intérieure et ne favorise en rien l'économie d'exportation tant que le franc est surévalué. Pousser les salaires à la baisse sur le marché intérieur conduit à la création d'emplois peu rémunérés, comme aux Etats-Unis: les riches peuvent alors

●●●

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Valérie Bory (vb)
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Christian Ogay (cog)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean Steinauer
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Claude Pahud
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Oubliés...

(cfp) L'histoire de la frontière genevoise avec la Savoie n'est pas dans toutes les mémoires, au-delà du rappel de 1602 et de l'Escalade. En 1928, le Vicaire Général Mgr. Petite, représentant l'Evêque de Lausanne et Genève, a adressé une pétition au Conseil d'Etat genevois. Il appuyait le rapport du Sénateur français Victor Bérard qui exprimait l'opinion que la France n'était plus liée par les traités de 1815 parce que la Suisse les avait violés deux fois en établissant des douanes à la frontière en 1849 et en privant les catholiques réunis à Genève de leurs privilèges. L'historien William Martin répondit à la question «La Suisse a-t-elle violé les Traités de 1815?» dans un article du numéro de juillet 1928 de la *Nouvelle Revue Suisse*. Comme la question

devait être traitée par la Cour internationale de Justice il concluait en estimant que la Confédération n'avait pas besoin dans ce débat de l'aide supplémentaire du Vicaire Général de Genève. «La question est assez compliquée pour qu'on la traite en toute sérénité et sans y mêler des polémiques irritantes».

Le Messager de la Haute-Savoie publiait, le 7 août 1953, l'information suivante:

«L'Union des syndicats du canton de Genève et la Société suisse des commerçants viennent de faire savoir que l'accord franco-suisse permettant à la main-d'œuvre de travailler de part et d'autre de la frontière est préjudiciable aux intérêts genevois. Ils demandent à ce que les autorités reviennent sur cette décision et interdisent en particulier aux Français de venir travailler en Suisse».

L'INVITÉ DE DP

Genève, coûte que coûte

En concentrant sur Kloten ses vols intercontinentaux, Swissair déclassé l'aéroport de Cointrin. C'est son droit? Pas tout à fait, car la compagnie lèse au passage des intérêts publics locaux et régionaux. Cela reste dans la sphère économique où elle agit. Mais il s'agit bien de Cointrin! La décision de Swissair revient à déclasser Genève comme place internationale. Ce n'est pas de la compétence d'un conseil d'administration.

JEAN STEINAUER

travaille au Conseil
économique et social de
Genève

ONU, CICR: la fonction internationale de Genève est universaliste, sa portée est mondiale. Genève l'exerce pour le compte et dans l'intérêt du pays tout entier. Ces données de fait sont si pesantes que la Confédération se décarcasse tant qu'elle peut lorsqu'il s'agit d'attirer ou de conserver à Genève une organisation internationale. Elle en fait parfois même un peu trop, à mon avis (voir le récent épisode, à rebondissements multiples, de l'OMC); on ne lui demande pas de se déculotter devant chaque revendication, mais passons. Au moins savons-nous que la défense de Genève comme place internationale est une mission que notre diplomatie doit remplir coûte que coûte.

A l'évidence, la revendication d'une telle fonction pour Genève va de pair avec l'offre de liaisons intercontinentales directes. Ce n'était pas nécessaire au temps du président Wilson, et pour cause; c'est indispensable aujourd'hui. Pour des raisons psychologiques plutôt que pratiques d'ailleurs, mais la diplomatie ne se nourrit pas moins de représentations et d'images que de réalités concrètes. La géographie, ça existe aussi dans les têtes. Comme tout le monde, les dirigeants angolais, argentins ou

chinois se font une certaine vision du monde, possèdent leur petite planisphère mentale. Il n'est pas indifférent que Genève y figure comme un des centres mondiaux de la vie publique: point nodal de conventions et traités, foyer constant de discussions et de négociations. Une compagnie aérienne qui se flatte d'être *world wide* aurait pu y songer.

On m'objectera qu'elle l'a fait, en épargnant les vols sur New York. Soyons sérieux: il n'est pas question ici des liens entre le siège de l'ONU et sa succursale européenne, mais des liens de celle-ci avec l'ensemble du monde. La Suisse n'a pas besoin d'une navette Cointrin-Kennedy Airport, mais d'une reconnaissance effective de Genève comme ville de premier rang dans le système mondial. La Confédération paie pour cela, et Swissair sabote cet effort en déclassant Cointrin.

On m'objectera que l'ONU ne va pas quitter Genève, comme une vulgaire multinationale, parce qu'on offrirait ailleurs des liaisons directes avec le monde entier. Eh! J'espère bien que les dirigeants des Nations Unies ne raisonnent pas comme ceux de Swissair, en termes comptables seulement. Mais ce n'est pas le déménagement de l'ONU que nous devons craindre, c'est son dépérissement. Si Genève redescend en catégorie régionale (destination Paris, Bruxelles, Londres et Francfort), elle sera moins attractive pour les organisations du système onusien, où savent se faire entendre les voix d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

Défendre un outil de politique extérieure

La polémique ouverte par la décision du Jeudi-Saint roule principalement sur d'autres thèmes, plus ou moins directement liés à une valeur essentielle, la solidarité confédérale. Je ne les ignore pas. Mais les arguments de politique extérieure visant la dimension universelle de Genève me semblent suffisants pour légitimer l'intervention du Conseil fédéral dans les affaires de la compagnie. C'est contraire à la logique du marché où se meut Swissair? Sans doute. Mais si l'intérêt public est prépondérant, on l'impose. Le Conseil fédéral en a les moyens. Et nous, contribuables, nous payerons, comme nous payons d'autres outils de politique extérieure propres à concrétiser l'universalité de nos relations. Cela n'a rien de scandaleux. Peut-être faudrait-il faire connaître cela aux dirigeants de Swissair, qui trouvent dégradante la comparaison avec les CFF. ■

●●●

engager des jardiniers, des chauffeurs, des femmes de ménage et des vigiles. La question est de savoir si nous désirons une société de service à l'américaine, caractérisée par un bas niveau de productivité.

Une absence d'imagination

Que propose le professeur Lambelet en matière de politique technologique, de formation, de création de nouvelles entreprises (capital-risque), de politique régionale? Que propose-t-il pour la Suisse romande dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui de la Suisse alémanique? Ses remèdes, il les emprunte au reaganisme: déréglementation, mobilité, baisse des salaires, allègements fiscaux pour les riches, réduction des prestations sociales, loyers libres. Ces recettes ne créeront aucun emploi nouveau, du moins à court terme!

Aussi longtemps que Lambelet restera professeur d'économie, les dégâts causés par l'étroitesse de sa vision économique et ses erreurs de prévision seront limités. Mais s'il devenait un acteur de la politique économique, le peuple vaudois ne pourrait qu'en souffrir. ■